



Mon proprio m'harcele constamment quand j'ai du retard

Par **sosoparis**, le **17/10/2013 à 17:40**

Bonjour voila j'ai un petit soucis avec mon propriétaire, cela fait 3ans/demi que j'ai aménager dans un studio a paris depuis quelque temps j'ai perdu mon emploi et je rencontre quelque problème a payer mon loyer a la date précise le règlement doit être fait tout les 10 et il m'arrive de lui régler le 15 mais entre temps je suis constamment harceler par téléphone et aussi il se déplace a mon domicile, mon propriétaire est le propriétaire de tout l'immeuble et possède plusieurs immeuble de ce genre sur paris mais apparemment il n'a rien d'autre a faire que de passez son temps a m'appeler ou a venir toque a ma porte et si je n'y suis pas me coller un mots sur ma porte en me demandant de l'appeler immediatement, au final des que j'ai un retard j'angoisse, il a perturber ma psychologie je lui ait déjà demander d'arrêter que sa fait presque 4 ans je vis dans cet appartement j'ai toujours régler le loyer mais non il continue, j'aimerais changer d'appart mais en ce moment financièrement peut pas trouver moi une solution je peut plus je souhaite precider aussi que je suis a une agence ...

Par **sosoparis**, le **17/10/2013 à 17:41**

j'ai oubliez de preciser que c'est une agence..

Par **youris**, le **17/10/2013 à 20:43**

bjr,

si le bail prévoit le paiement au 10 du mois, vous ne pouvez interdire à votre bailleur de réclamer le paiement à cette date.

il a peut être lui aussi des paiements à faire des dates précises.

la loi 89-462 sur les rapports locatifs est clair:

" Article 7 :

Le locataire est obligé :

a) De payer le loyer et les charges récupérables [fluo]**aux termes convenus** [fluo]; le paiement mensuel est de droit lorsque le locataire en fait la demande ;

cdt

Par **sosoparis**, le **17/10/2013** à **22:23**

oui certe je suis dans l'appartement depuis 4 ans presque et aucun retard de paiement a cet heure ci mais pour 3 ou 5 jours de retard je me fait harceler par téléphone ou directement a ma porte et je trouve sa dérangeant....pourquoi le cabinet ne me contacte pas ?

Par **JuLx64**, le **17/10/2013** à **22:34**

Il faudrait être cohérent, vous ne pouvez pas à la fois vous plaindre d'être harcelée et de ne pas être contactée par l'agence...

Par **sosoparis**, le **17/10/2013** à **22:45**

oui mais ce que je voulais dire c'est que ce n'est pas plutôt a l'agence de me relancer??? que ce soit le proprio qui débarque chez moi a l'improviste

Par **Jibi7**, le **18/10/2013** à **13:29**

Si vos rapports avec l'agence sont plus faciles, pourquoi ne pas essayer de les contacter afin de solliciter du propriétaire un aménagement provisoire tenant compte des dates de vos rentrées actuelles, d'un paiement en 2 fois etc..

et de lui faire comprendre que si vous etes de bonne foi il n'a pas avantage a devoir engager des poursuites ..

sauf s'il cherche un pretexte pour vous virer

Une bonne discussion avec l'agence calmera le jeu et éclaircira la situation.

Par **sosoparis**, le **18/10/2013** à **20:10**

en effet je procède déjà a ce système la, actuellement j'ai toujours 1 mois de loyer en retard tout les mois je rajoute une petite somme en supplément de mon loyer pour rattraper mon retard de 1 mois mais non mon proprio a fait les démarche auprès des huissiers, et en plus il m'appel constamment et aussi se déplace directement a mon domicile... est sa devient très chiant ...

Par **syl20171**, le **04/11/2015** à **05:14**

vos conseil c'est vraiment de la mxxxe vous defendez pas le locataire

[fluo]" **c'est un forum de conseils juridiques et non un forum de défense des locataires. En outre les conditions d'utilisations du forum prescrivent l'utilisation d'un français correct et non vulgaire. Et surtout votre message n'a aucune utilité pour personne** ".[/fluo]

Par **janus2fr**, le **04/11/2015 à 07:50**

Bonjour syl20171,

Sur ce forum, comme sur les autres je suppose, la politesse est de mise, merci de vous en souvenir...

Vous remontez une discussion en sommeil depuis 2 ans, ce qui est contraire aux règles d'usage, pour ne pas apporter d'arguments juridiques complémentaires (c'est le moins que l'on puisse dire !).

Par **milkaa**, le **03/12/2015 à 11:58**

et sur le harcèlement? Le préjudice moral? La réglementation sur les possibilités amiables de reconsidérer le bail ? Le conseil juridique n'a qu'un sens ... unique ? Celui de la défense du propriétaire. Le locataire lui n'a plus qu'à supporter une situation de soumission aux agressions exagérées du pauvre capitaliste Ténardier. LA CONDITION HUMAINE serait une ouverture sur l'intelligence , le code de la propriété à obstruée al aigrement l'esprit du conseiller juridique qui veut apprendre aux autres la correction . Oui ce site c'est de xxxxxx .Et j'aime la grossièreté quant elle provoque la crétinerie .MB

[fluo]**Bonjour,**

Merci de bien vouloir rester correct dans vos messages.

Cordialement.

[/fluo]

Par **Visiteur**, le **03/12/2015 à 14:39**

mais il ne tient qu'à vous mikaa d'améliorer les conseils prodigués sur ce site !! La critique est aisée mais l'art est difficile !!

Par **janus2fr**, le **03/12/2015 à 14:53**

Bonjour milkaa,

Pourquoi envisager tout de suite qu'un propriétaire est un capitaliste ?

Beaucoup de petits propriétaires sont loin d'être des nantis. Parfois, les loyers générés sont même leur seule ressource et quelques jours de retard, c'est un drame pour eux, de la même façon qu'un salaire qui ne tombe pas...